AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP -1-9-67 687058

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 83 d'Août 1967 — 1967-29

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Vers de la grappe : (Eudémis) - Le vol des papillons de l'Eudémis est important depuis une semaine environ.

Il convient donc d'effectuer un traitement, de préférence par poudrage, à partir du 4 Septembre, en particulier dans le Sauternais et le Médoc où l'activité des papillons est localement très importante.

INFORMATIONS

Araignées jaunes : (E. carpini) - Poursuivre attentivement la surveillance (notamment dans le Médoc), de fortes pullulations étant observées dans certains vignobles.

Utiliser un acaricide d'été dès réception du présent avis dans les vignes manifestant des symptomes en cours de généralisation.

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse Orientale du Pêcher :(Protection des fruits à pépins) -
Dans les vergers de Pomacées du Lot et Garonne et de la Dordogne proches des plantations de Pêchers attaquées par la Tordeuse Orientale, prévoir une pulvérisation insecticide sur les variétés tardives de pommes et de poires.

Anthonome du Poirier : Dans les vergers de Poiriers où l'on redoute des attaques d'Anthonome, un traitement pourrait être appliqué à partir du 10 Septembre.

o

o o

Législation : Pour l'emploi des insecticides avant la récolte, tenir compte des délais légaux.

Bordeaux, le 31 Août 1967

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 251